



## COMPTE RENDU

### BUREAU DE CLE Réunion du 19 mars 2024

#### Salle du Centre Rural d'Animation

#### **Membres présents :**

BAUDIN Pascal	CC Diois
BRELY Christian	FDAAPPMA26
BREYNAT Philippe	OUGC
CHARMET Martine	Conseillère départementale
LEMERCIER Christophe	Mairie de Crest
LESAFFRE Nathalie	CD 26
LESPETS Pierre	Président de la CLE
MAGNON Gilles	CC Crestois Pays de Saillans
MATHIEU Roger	FRAPNA
MATRON Jean-Pierre	OFB
PRINCIC Emmanuel	DDT
GIRODET Philippe	Agence de l'eau
TRON Frédéric	SMRD

#### **Autres présents :**

ARNAUD David	Directeur SMRD
PETITJEAN Claire	Appui SAGE, SMRD
PROUST Cédric	Animateur SAGE, SMRD

#### **Membres excusés :**

CHANTEPERDRIX Corinne	ARS
CROZIER Gérard	CCVD, Président SMRD
GILLES Daniel	Conseiller Départemental
BLANC Ludwig	SID
VEILLET Jean-Jacques	Association des riverains de Boulc

## **Ordre du jour :**

1. Validation du CR du 9/01/2024
  2. SAGE Drôme 2050 : Retour sur les ateliers et suite à envisager
  3. Révision SAGE et PTGE : Choix MO, calendrier des réunions, calage 1<sup>er</sup> copil PTGE et prochaine CLE
  4. Implication citoyenne : Observateurs et jeunes
  5. Actualités et questions diverses (avis SCOT, retour projet SYDEO, programme festival Les yeux dans l'eau...)
- 

## **Accueil**

P. LESPETS introduit la séance et remercie G. MAGNON pour la mise à disposition de la salle. Il présente les excusés du jour avec une pensée particulière pour D. GILLES actuellement hospitalisé. Il introduit P. GIRODET de l'Agence de l'Eau en remplacement de S. GUILLERMIN. Il propose un tour de table pour faciliter sa connaissance des acteurs.

P. GIRODET présente son parcours issu du siège de l'agence de l'eau en 2007 sur le petit cycle de l'eau et chargé d'intervention pour la délégation de Marseille pour la Corse.

### **1. Validation du compte rendu du bureau CLE du 9/01/2024**

P. LESPETS relit la reformulation proposée par F. TRON sur le son des pompes non pas dans le village d'Aouste sur Sye mais le long de la Sye.

***Sans remarque d'autres acteurs, le compte-rendu est validé à l'unanimité avec cette reformulation proposée.***

F. TRON propose que le compte-rendu avant sa validation soit exclusivement envoyé aux acteurs présents à la séance concernée au lieu de l'envoyer à tous les invités.

D. ARNAUD et C. PROUST expliquent le risque d'une complication logistique pour sélectionner / distinguer présents -absents pour chaque envoi en amont, en précisant que cet envoi est couplé à l'ordre du jour. Par souci de risque d'alourdissement de la procédure, le bureau de la CLE maintient le fonctionnement actuel.

C. PETITJEAN explicite le fonctionnement actuel de prise de note réalisée entre C. PETITJEAN, C. PROUST et D. ARNAUD ainsi qu'une rédaction commune des comptes-rendus.

## **FORAGES DOMESTIQUES**

C. PROUST fait état des démarches entreprises par le SMRD depuis le dernier bureau. Un premier contact par mail auprès de Célia de Lavergne, directrice de l'eau et de la biodiversité au ministère, est resté sans réponse malgré 2 relances à ce jour. En parallèle, un échange avec la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) a confirmé leur implication dans les groupes de travail au sein du ministère dont les propositions portées sont bien en adéquation avec les discussions de la CLE notamment au sujet des seuils de déclaration réduits à 0m<sup>3</sup>/an, la déclaration obligatoire des forages qui doivent être agréés, la mise en place de compteurs sur les nouveaux et anciens forages en s'appuyant sur le Code Général des Collectivités Territoriales en lien avec la facturation de l'assainissement.

J.P. MATRON rappelle que l'obligation de compteurs est existante pour tous les pompages en eaux souterraines au travers l'article L.214.8 du Code de l'Environnement mais qu'il n'y a pas d'article qui crée une infraction en cas de non respect de cette obligation.

C. PROUST partage également l'avancement du projet de courrier à adresser à la Chambre départementale des Notaires. Il est proposé actuellement à la signature des autres SAGE du territoire Bas Dauphiné Plaine de Valence, du Lez ; de la Durance et du territoire Bièvre Valloire.

N. LESAFFRE questionne si un contact avec l'ANEB (association nationale des élus de Bassin) a été engagé pour solliciter un soutien politique sur ce sujet.

D. ARNAUD précise que l'ANEB a récemment mis en place un groupe de Présidents de CLE. Il questionne la manière dont on se saisit de cet espace avec une vigilance apportée sur le temps à consacrer.

C. PROUST propose de prendre contact avec l'ANEB pour se renseigner sur la manière dont le sujet des forages domestiques est abordé et sur leur organisation avec les Présidents de CLE.

P. LESPETS questionne les Vice-Présidents de la CLE qui souhaiteraient être candidat pour être en contact avec cette instance. Sans proposition, un premier contact technique sera pris et un retour en bureau sera effectué prochainement.

E. PRINCIC rappelle que le sujet des forages domestiques a fait consensus dans le cadre de la concertation des Assises départementales de l'Eau et précise que son équipe a pu en faire retour auprès de l'Etat.

F. TRON rappelle que ce sujet est présent dans les discussions depuis 30 ans sans évolution actuelle de la réglementation.

## **2. SAGE Drôme 2050 : retour sur les ateliers et suites à envisager**

C. PETITJEAN dresse un premier bilan technique des 3 ateliers-visites organisés dans le cadre de la démarche SAGE DROME 2050. Un dernier atelier aura lieu le 2 avril à Alex.

C. LEMERCIER ne partage pas l'enthousiasme de l'équipe technique. Il note la difficulté de travail lié au déroulé d'ateliers trop contraints au regard des ambitions et de la complexité de sujets. Ireconnait une certaine satisfaction autour des visites mais exprime des doutes quant au traitement des résultats et ne se sent pas en confiance sur l'atterrissage de la démarche. Il questionne la manière dont ces productions vont aboutir et les résultats finaux qui pourront être capitalisés de ce projet. Il insiste sur le besoin systématique de vigilance dans le traitement des données de la concertation en évitant l'affichage de valeur moyenne au bénéfice de l'affichage de fourchettes de valeurs.

P. BAUDIN regrette de ressentir un sentiment de rapidité autour de l'écriture du document final. Il se dit rassuré par la répétition de l'exercice de concertation à plusieurs échelles (notamment en lien avec les Assises Départementales de l'eau, ...) qui ont tendance à confirmer les résultats de SAGE DROME 2050. Il regrette néanmoins l'absence des citoyens dans ces démarches.

E. PRINCIC relaie l'analyse d'O.CARSANA sur les effets bénéfiques de la démarche SAGE DROME 2050 pour l'acculturation des sujets d'ampleur même s'il reconnaît qu'à ce stade, il lui semble difficile de tirer des conclusions alors qu'il sent le besoin d'aller plus loin collectivement. Il confirme que ce souci se retrouve dans la démarche Assises Départementales de l'Eau.

R. MATHIEU se dit d'accord avec les 3 interventions précédente et rappelle que selon lui, ce type d'exercice n'a pas vocation première de conclure mais de faciliter les débats.

P. BREYNAT se dit également d'accord avec tous autour de la difficulté d'écrire un document et rappelle néanmoins le besoin que ces travaux et résultats soient connus de tous pour informer le plus largement possible les citoyens du territoire.

P. GIRODET demande des détails sur le déroulé du projet.

C. PETITJEAN revient sur les grandes étapes du projet et souligne la phase finale qui sera dédiée à l'information et la diffusion des résultats auprès du grand public. Elle rappelle également les deux grands objectifs de SAGE DROME 2050 qui étaient de partager les ordres de grandeur du changement climatique avec les acteurs économiques et politiques du territoire et d'initier une dynamique collective d'adaptation. A ce stade, elle confirme que la concertation a permis d'atteindre ces objectifs et la rédaction de la stratégie se fera pas à pas avec le bureau d'étude sur la base des résultats des ateliers. L'atelier final a pour but de vérifier que les messages des acteurs soient bien compris et de faire préciser quelques points.

P. BAUDIN partage ce constat positif en rappelant qu'aujourd'hui le diagnostic de la vulnérabilité du territoire au changement climatique est bien accepté de tous. Il rappelle également que la notion de « Faire ensemble » a fait du chemin mais que selon lui, ça reste fragile et à conforter.

D. ARNAUD rappelle d'où on est parti sur qu'est-ce que le changement climatique sur notre territoire. Il reconnaît que désormais les acteurs sont maintenant d'accord et que ce constat est rentré dans notre fonctionnement. Il précise que ce qui a été demandé est une stratégie non une réponse détaillée point par point. Il affirme que ce travail est une vraie plus-value pour le futur SAGE et PTGE et que les 4 axes sont désormais ancrés dans les démarches.

M. CHARMET souligne la participation nombreuse des acteurs qui révèle l'importance apportée à ces enjeux.

D. ARNAUD souligne le soin apporté par l'équipe pour cette démarche avec du temps, en termes d'organisation notamment avec l'organisation des visites.

P. BREYNAT reconnaît que tout ne pourra pas s'écrire prochainement mais insiste sur le besoin d'une écriture et de phases de validation partagées.

F. TRON constate que ces ateliers ont pu nourrir les débats, favoriser de belles rencontres. Il remercie l'équipe d'organisation. Il questionne les outils pour partager ce travail auprès des citoyens, avec un sentiment d'exclusion des citoyens. Il regrette en ce sens l'absence de la presse dans les ateliers.

P. LESPETS souhaite favoriser la communication autour de ce projet en apportant des témoignages dans la presse sur ce qui s'est passé.

P. BAUDIN partage le besoin d'un point presse à mi-parcours. Il salue l'engagement des acteurs dans ces ateliers, et notamment pour leurs engagements bénévoles sans indemnité kilométrique.

C. PETITJEAN propose qu'à l'issue des échanges, soit organisée une conférence de presse à l'occasion de l'atelier final SAGE DROME 2050 le 2 avril à Allex. Elle précise également que des témoignages d'acteurs qui ont régulièrement assistés à la concertation sont prévus pour cet atelier. Elle propose une 1<sup>ère</sup> liste d'acteurs potentiels.

A l'issue des échanges, l'organisation d'une conférence de presse en fin d'atelier est confirmée. Il est également proposé de privilégier les acteurs les plus jeunes pour témoigner de leur expérience SAGE DROME 2050, ces derniers étant plus concernés par les enjeux 2050 : Jody ARNAUD, Florian LABAT et Matthieu BEGOU sont proposés.

### **3. Révision SAGE et PTGE : Choix MO, calendrier des réunions, calage 1<sup>er</sup> copil PTGE et prochaine CLE**

C. PROUST présente l'état d'avancement de l'élaboration du PTGE et révision du SAGE en insistant sur le besoin de trouver cohérence et complémentarité entre les projets du territoire.

Sur la gouvernance, D. ARNAUD alerte que le renouvellement de la composition CLE prendra du temps que prévu et qu'il demande un travail préalable important.

G. MAGNON demande si ce renouvellement sera en phase avec les élections municipales.

D. ARNAUD précise que les élections municipales ont un impact sur les personnes en représentation dans la CLE alors que le renouvellement de la composition de la CLE impactera les structures présentes ou non dans la CLE.

C. PROUST présente le calendrier prévisionnel des réunions envisagées avec la proposition, notamment, d'un temps dédié de travail du bureau de la CLE en septembre sur ce sujet du renouvellement de la CLE. D'autres « chantiers » seront aussi ouverts pour être traités par le bureau comme le partage de l'eau, les canaux...

P. BAUDIN partage que le bureau de CLE lui semble le bon format de travail pour les préparations de réunions.

E. PRINCIC revient sur la révision des autorisations de prélèvements et la cohérence de gestion des débits réservés, il précise que le Préfet n'ira pas à l'encontre du territoire.

C. BRELY questionne l'échéance des actions qui seront travailler dans le COPIL PTGE. Il rappelle que la fédération de pêche a participé à un protocole retenu et qu'aujourd'hui ils ne sont pas invités aux réunions dans le cadre de ce protocole et ne sont ni informés des projets.

E. PRINCIC rappelle qu'un comité de suivi du comité départemental retenues est en place annuellement.

P. BREYNAT précise que les agriculteurs se réunissent actuellement pour trouver du foncier sur le territoire de Crest Sud. Il rapporte que P. LAGRANGE de Biovallée propose de faire 3 petites réserves pour 3 pompages différents de 8 à 9 bars. Les agriculteurs privilégient sur la base des plans du SID, des installations à proximité des tuyaux existants.

E. PRINCIC questionne si ce travail avec Biovallée est en lien avec l'étude CCVD.

P. BREYNAT précise que la CCVD a trouvé des terrains sur des secteurs non irrigués et que dans ce cas, il s'agirait d'irriguer de nouvelles surfaces. Il partage que l'idée des agriculteurs concernés n'est pas de donner de l'eau à ceux qui en ont déjà mais à des nouveaux. Au COPIL PTGE, il souhaiterait que 1 à 3 représentants amont soient présents.

P. BAUDIN rapporte que l'étude CCVD intègre le Diois comme souhaité en CLE. Il questionne l'évolution des techniques culturales dans ce contexte d'installation de retenues.

D. ARNAUD rapporte le changement d'échelle de la dernière version du cahier des charges de l'étude limitée désormais au secteur de Crest Sud.

E. PRINCIC rappelle que soulager la rivière en période d'étiage complété par des efforts de sobriété est une condition de déploiement de ce projet.

P. BAUDIN expose que J. SERRET est venu présenter en bureau SMRD ce projet. Il s'inquiète de l'opposition citoyenne type Sainte Solline dans la vallée.

C. BRELY a reçu une note technique concernant le SDAGE Rhône Méditerranée dont la disposition 6.3 sur les réservoirs biologiques. Il partage que le bassin de la Drôme est classé en réservoirs biologiques, données impérativement à prendre en compte dans les différentes actions/projets envisagés.

P. GIRODET questionne les conditions de prise en compte des projets de stockage dans le cadre de PTGE.

P. LESPETS rappelle que pour le cas de Crest Sud, le besoin d'une retenue sur ce territoire a été largement exprimé et que ce projet est actuellement à l'étude. Il précise néanmoins que les milieux restent prioritaires et au cœur du partage, et que dans ce cadre, une des réponses pourrait être des retenues de substitution à l'aval de la vallée.

D. ARNAUD questionne l'articulation de ce projet et le futur PTGE. Il partage que la réponse qui devra être apportée au secteur de Crest sud devra faire partie du projet de territoire. Il précise que les conditions d'utilisation de l'eau soutenant l'acceptation sociale de ce projet devront être écrites dans le projet de territoire. Il compare ce travail au travail conduit dans le cadre du SCoT Vallée de la Drôme aval avec des perspectives posées sous conditions. Il questionne l'acceptation actuelle de ce type de projet.

P. BAUDIN rappelle que les solutions trouvées pour la rive droite sont des substitutions qui pourront aussi être contraintes demain.

F. TRON rappelle que la réflexion ne devra pas se porter que sur la période estivale mais bien sur le volume global annuel de prélèvement.

### **Calage 1<sup>er</sup> COPIL PTGE**

C. PROUST rappelle les dates à venir et présente la proposition de déroulé pour le 1<sup>er</sup> COPIL PTGE, qui a vocation à proposer aux intercommunalités de venir partager leur projet de territoire.

C. LERMERCIER exprime sa vigilance sur la densité des projets de territoire des intercommunalités en questionnant le temps alloué à ces présentations et demandant la garantie que ces présentations soient bien en lien avec l'eau.

E. PRINCIC précise qu'il faudra toutefois bien préparer la prise de paroles sur le retour des Assises Départementales de l'Eau pour éviter un éparpillement. Selon lui, une des différences principales entre PGRE et PTGE est le besoin d'assurer la cohérence de tous les projets de territoire.

G. MAGNON se dit en accord avec la proposition de présentation des intercommunalités avec la vigilance d'être synthétique.

P. LESPETS alerte sur le besoin d'équilibre dans l'ordre du jour avec un temps dédié à l'écoute des acteurs.

R. MATHIEU partage le besoin de travailler totalement avec les intercommunalités pour assumer une cohérence d'interventions entre elles sur le sujet de l'eau et bien sûr avec le PTGE.

P. LESPETS rappelle le besoin de se faire tous confiance en créant les bonnes conditions d'échanges et de partage.

D. ARNAUD modère la proposition en précisant que le terme « Retour sur les Assises Départementales de l'Eau » n'est pas le bon terme. Il rappelle néanmoins que l'Etat et le Département en tant que grands acteurs du territoire devront partager leur intention politique pour le territoire.

#### **4. Implication citoyenne : Observateurs et jeunes**

Au vu de l'avancement de l'horaire, P. LESPETS propose un nouveau report du point sur l'implication citoyenne au prochain bureau. Il questionne le format de bureau de CLE et le temps de parole dédié. Il propose que les réunions démarrent désormais à 9h.

#### **5. Actualités et questions diverses**

##### **Avis projet SCOT : proposition d'organisation et délai de délibération**

P. LESPETS et C. PROUST proposent un envoi pour le prochain bureau de CLE des documents SCOT et d'un projet d'avis technique en vue de convenir d'un avis de la CLE sur ce projet.

##### **Retour réunion projet Sydeo : proposition de courrier**

P. LESPETS fait retour des échanges des dernières réunions au bureau et partage le positionnement actuel.

J.P. MATRON demande des précisions sur la localisation du point de prélèvement.

P. LESPETS précise cette localisation.

D. ARNAUD complète les propos de P. LESPETS en rappelant qu'un dialogue est en cours et que cet exercice pourrait être également une nouvelle opportunité pour la Drôme de mieux connaître ce secteur au niveau hydrologique pour éviter une dégradation des milieux drômois.

E. PRINCIC complète en précisant que l'étude est majeure avec l'objectif d'un dialogue qui commence entre les référents techniques au démarrage et qui pourrait répondre à une meilleure connaissance des impacts. Il rappelle qu'à ce jour, la réglementation ne permet l'autorisation de nouveaux prélèvements en ZRE sans analyse de l'impact.

P. LESPETS rappelle sa position tenue, de faire ensemble dans le respect de la réglementation, avec un dossier qui est présenté sous le couvert de la sécurisation, dont les chiffres justifiant les besoins en eau ont largement évolué entre la 1ère et dernière réunion.

G. MAGNON rappelle les études prévues dans le cadre du SCoT et demandent si ces études ne concernent elles pas cette zone.

D. ARNAUD confirme qu'une des études pointées par le SCoT concerne bien cette zone et qu'il s'agit d'une étude équivalente à celle menée sur le karst ; qui n'est pas possible en quelques mois. Pour lui, il faut reconnaître qu'il reste du chemin à faire et que cela prendra du temps.

E. PRINCIC confirme que ces services peuvent initier la prochaine rencontre entre technique voire élus.

F. TRON rappelle que ce sujet doit être porté par l'Etat.

E. PRINCICS rappelle que l'on ne peut pas prélever dans cette zone sans prouver qu'il n'y pas d'obstacles au retour à l'équilibre.

P. BAUDIN rappelle que la rivière Drôme à une pente avec une vitesse d'écoulement et sa nappe d'accompagnement à une pente et une vitesse d'écoulement. En favorisant les pompages dans cette zone, il questionne si la vitesse d'écoulement n'en sera pas catalysée.

D. ARNAUD rappelle que ce sujet appartient à l'Etat.

P. GIRODET demande des précisions sur le maitre d'ouvrage envisagé de cette étude.

D. ARNAUD répond qu'il s'agit du syndicat SYDEO. La suggestion en cours est d'écrire un courrier à l'attention de la Préfète de l'Ardèche pour rappeler les points de vigilance et le souhait d'un travail partenarial entre Ardèche et Drôme, coordonné par l'Etat.

C. PROUST rappelle que le festival « les yeux dans l'eau » aura lieu cette semaine.

La séance est levée à 12h20.